

comment choisir un avocat

Par **Lorella**, le **21/10/2004** à **10:33**

Bonjour

J'envisage à court terme de contester mon licenciement auprès des prud'hommes, mais pas toute seule, avec un avocat.

J'aimerais savoir comment on choisit un avocat. Je sais qu'il doit être spécialisé en droit du travail. Pour les honoraires, je sais que c'est totalement libre. Quelles sont les questions pertinentes à poser à l'avocat avant de signer quoi que ce soit.

C'est une première pour moi et je n'ai pas envie de me tromper.

Merci pour vos conseils
Cordialement
Lorella

Par **anaximandre**, le **21/10/2004** à **11:40**

Bonjour,

Contester un licenciement implique de disposer d'un dossier solide. Recourir à l'aide d'un avocat est certainement une bonne chose.

Dès lors je crois qu'avant même de choisir un avocat et lui poser des questions, il faut s'intéresser à la nature du dossier.

S'agit-il d'un licenciement pour motif personnel, ou économique? S'il s'agit d'un licenciement pour motif personnel, y-a-t'il ou non présence d'une faute?? Autant de question qui permettent de trouver un angle d'attaque.

Le licenciement dans tous les cas doit être "causé". Cela signifie que le licenciement doit avoir une "cause réelle et sérieuse."

Pour le choix des avocats, je conseille de jeter un oeil sur la liste des membres du barreau, ou interroger la maison des avocats. Cette liste peut mentionner la spécialité des avocats. Parfois les barreaux disposent d'un site internet. De toute manière la première entrevue avec un avocat ne sera certainement pas gratuite.

Avant même d'aller consulter un avocat, il est possible de s'adresser à un syndicat de travailleurs. Ces syndicats sont souvent bien armés et ont une très bonne expérience du

contentieux des relations du travail.

Bon courage..

Par **jeeecy**, le **21/10/2004** à **14:14**

Les syndicats peuvent aussi d'indiquer quel avocat choisir :lol:

en effet ils ont souvent leur avocat et connaissent les autres donc ils sont (pour une fois Image not found or type
) de bon conseil

Par **Lorella**, le **22/10/2004** à **13:13**

Bonjour

Merci Anaximandre et Jeeecy de vos réponses.

J'ai déjà montré la lettre à plusieurs personnes qualifiées :

- l'inspection du travail : pas de cause réelle et sérieuse
- un syndicat : pas de cause réelle et sérieuse
- un avocat (consultation gratuite au palais) : aucun lien causal

J'ai assez de preuves pour savoir que mon licenciement n'est pas justifié.

Je n'ai pas pris de carte au syndicat, parce que la personne qui doit suivre mon dossier est salarié de l'entreprise : ça serait trop risqué. De plus le syndicat fait ensuite appel à un avocat.

L'avocat que j'ai vu au palais de justice m'a donné sa carte en me disant que c'est très technique et qu'il est risqué de vouloir traiter l'affaire seule, en raison de mon ancienneté. Il m'a donné ses honoraires : h fixes + h de résultat.

Maintenant il faut que j'en vois d'autres. Il y en a en tout 3 dans ma ville spécialisé en droit du travail. Si j'étais aux Etats Unis je mettrais en vente mon licenciement, tellement je me rends compte que mon dossier est juteux.

Pouvez vous m'apporter des conseils pour comparer.
Merci beaucoup

Cordialement
Lorella

PS : j'ai oublié de préciser : licenciement économique